



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

## **Discours de la Directrice générale de l'UNESCO,**

**Irina Bokova,**

### **à l'occasion de la clôture de la troisième session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

**UNESCO, 24 juin 2010**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,  
Monsieur le Président du Comité intergouvernemental,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir d'être parmi vous pour la clôture de cette troisième session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention de 2003.

La présence de si nombreuses personnalités de haut rang dans votre Assemblée, parmi lesquelles plusieurs ministres de la culture, montre l'importance que vous accordez à la Convention, et tout l'élan que vous souhaitez lui donner.

C'est l'occasion pour moi de remercier les 24 membres du Comité qui ont tant œuvré au cours des deux dernières années. Vous venez d'élire les 12 nouveaux membres du Comité. Je leur adresse toutes mes félicitations, et suis convaincue qu'eux aussi vont apporter leur contribution à la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La plupart d'entre vous le savent bien, j'ai une relation très spéciale avec cette Convention, puisque j'ai présidé les travaux du Comité lors de sa deuxième session extraordinaire, tenue à Sofia en février 2008, au moment où le Comité achevait ses propositions de Directives opérationnelles.

C'est donc avec une attention toute particulière que j'ai suivi l'évolution des derniers mois. Je dois avouer que je suis impressionnée par le chemin parcouru depuis deux ans. Lors de votre précédente Assemblée générale, la Convention comptait 93 États parties, elle en compte aujourd'hui 123.

Cet enthousiasme démontre combien la Convention répond à un besoin profond, ressenti dans le monde entier, de reconnaître, mettre en valeur et sauvegarder le patrimoine vivant de chaque communauté, jusqu'aux plus petites de ces communautés, porteuses d'un patrimoine extraordinaire.

Le patrimoine immatériel est un foisonnement de gestes, de sons, de mots, de messages, de célébrations, de traditions. Il est le chant polyphonique qui écloit de notre humanité. C'est la trace et la respiration de tous les groupes humains qui coexistent dans le tissage de notre histoire. Le patrimoine immatériel, c'est aussi l'ensemble des expressions multiples, infinies, vivantes, bouleversantes, qui démontre notre rapport à la terre et à l'univers.

Je dirai que, par conséquent, l'attention portée au patrimoine immatériel offre à chacun de nous la possibilité de creuser le sens de sa propre identité. Et lorsque l'on se connaît mieux, lorsque l'on se sent plus accompli et plus ancré, on est beaucoup plus enclin à regarder vers l'autre et à l'accepter.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

En se livrant à une analyse approfondie des Directives opérationnelles adoptées il y a deux ans, et en procédant à leur révision, les États parties ont fait preuve de clairvoyance. Cela va permettre d'améliorer la manière dont chaque État peut bénéficier de cette Convention.

Notre engagement en faveur du patrimoine immatériel, je le conçois comme un acte de solidarité, de respect et de compréhension de l'autre. La Convention ouvre un espace de découverte et de rencontre des expressions de la sensibilité de toutes les cultures du monde. Elle ouvre de multiples chemins sur lesquels se dévoilent les sens infinis de notre humanité, qu'elle place tous dans la même lumière.

La musique est l'une des innombrables illustrations de cette diversité culturelle que nous avons en commun, multiforme, infinie, continûment renouvelée et, dans le même temps, jaillissant de la même veine humaine, de la même marée de sensibilités.

Je reviens justement d'Istanbul, où les chefs d'État de l'Europe du Sud-Est ont choisi comme thématique de leur huitième sommet « La musique, métaphore du dialogue entre les cultures ». J'ai pris part à des débats extrêmement fructueux, où

la musique a reçu ses lettres de noblesse pour sceller un nouveau type de dialogue, puissant, qui dépasse toutes les frontières.

À l'image de la musique, le patrimoine immatériel tout entier est un moyen de communication universel par excellence, un moyen de connaître et de comprendre l'autre à un niveau très sensible et subtil. Par toutes les facettes qui le composent et qui se font écho, le patrimoine immatériel est une source de dialogue, de paix et de progrès.

Mesdames et Messieurs,

Lorsque j'ai pris mes fonctions de Directrice générale en novembre dernier, je me suis engagée à développer les capacités des États membres, afin de leur permettre de participer plus pleinement à l'ensemble des programmes de l'UNESCO. Je suis particulièrement heureuse de constater que vous partagez cet objectif en ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, comme vous l'avez si amplement démontré au cours de cette Assemblée générale.

Beaucoup reste à faire pour préserver la riche mosaïque des expressions et pratiques culturelles vivantes dans le monde. Si nous voulons faire en sorte que les objectifs de la Convention deviennent réalité, le renforcement des capacités – dans des domaines tels que l'établissement d'inventaires ou l'élaboration d'une législation – est donc essentiel.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier à nouveau chaleureusement tous les États et les régions qui ont soutenu, et continuent de soutenir, les efforts que déploie l'UNESCO en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Je souhaite mentionner en particulier la Bulgarie, la Chine, Chypre, les Émirats Arabes Unis, l'Espagne, la Flandre, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la Norvège et la République de Corée, avec lesquels je me réjouis de signer peu après cette réunion un accord pour la création d'un fonds-en-dépôt de 2 millions de dollars.

Les centres régionaux de catégorie 2 pour la protection du patrimoine immatériel – qui sont en cours de création dans toutes les régions – constituent aussi des outils très importants pour les progrès de la coopération.

Je vous suis reconnaissante d'avoir décidé la création d'un sous-fonds, dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel immatériel, afin de renforcer les capacités du Secrétariat.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Nous allons bientôt célébrer le dixième anniversaire de la Convention. Je suis heureuse de constater que l'Assemblée a commencé à débattre de la façon de marquer cet événement unique. L'anniversaire sera une excellente occasion de mettre en lumière l'importance du patrimoine immatériel et de sa sauvegarde, en particulier sous l'angle du développement et de la cohésion sociale.

Comme vous le savez, je suis convaincue que la culture joue un rôle central dans le processus du développement, et que les organisations internationales et les pays ont tendance à ne pas s'en rendre compte. Je plaiderai en faveur de la culture lors de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui aura lieu à New York en septembre. Je compte aussi lancer plusieurs initiatives majeures pour mettre en évidence de façon concrète l'apport de la culture au développement. Comme le stipule clairement le préambule de la Convention, le patrimoine immatériel est le « garant du développement durable ». Il est temps pour nous de traduire ces mots en un engagement de la part de la communauté internationale – un engagement qui débouchera sur des actes.

En cette Année internationale du rapprochement des cultures, saisissons-nous aussi des possibilités offertes par la Convention de promouvoir une meilleure compréhension entre les cultures, la valorisation de la diversité culturelle et la reconnaissance des nombreux éléments que les cultures ont en partage.

Je suis convaincue que cette compréhension est la clé de relations internationales plus harmonieuses et d'une coopération plus poussée en vue de la coexistence pacifique de toutes les nations.

Je vous remercie de votre attention.